

Communiqué

La Fédération genevoise des EMS élargit son périmètre d'action

De nouveaux statuts pour accompagner la diversification des prestations et des structures

Genève, le 31 mars 2022 – Réuni-es hier en Assemblée générale, les délégué-es de la Fédération genevoise des EMS ont approuvé les nouveaux statuts, créant ainsi les conditions qui permettront à la faîtière d'accueillir à l'avenir de nouvelles structures dites intermédiaires et/ou ambulatoires.

« L'EMS d'aujourd'hui doit pouvoir évoluer en devenant lui-même une structure intermédiaire, un EMS polyvalent, qui offre à la fois à des résident-es des prestations différenciées et à son quartier, sa commune, sa région, des prestations pour les personnes à domicile. » Cette phrase est tirée d'un compte-rendu des éléments de réflexion formulés par un groupe de travail « planification médico-sociale » de la Fegems en 2005 déjà ! C'est dire si la question d'ouverture et de diversification des prestations occupe depuis longtemps déjà les instances de la Fegems ! Depuis, elle n'a eu de cesse d'encourager et d'alimenter les réflexions en ce sens au sein du secteur, par diverses actions – débats, voyages d'étude, conférences, etc.

Les nouveaux statuts

Aujourd'hui, la faîtière entend soutenir activement ses membres dans cette dynamique d'ouverture des structures sur la cité, une dynamique déjà bien engagée par certains d'entre eux, avec la création de foyers de jour, d'habitats protégés ou évolutifs, d'organisations privées de soins à domicile ou de prestations communautaires de proximité. Afin de favoriser cette évolution, la Fédération a ainsi proposé à ses délégué-es un élargissement de ses statuts, lesquels permettent désormais d'étendre et de diversifier les prestations et d'intégrer parmi ses membres toutes les structures dont le cœur de métier est et reste l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie.

Les nouveaux statuts qui étaient soumis à l'approbation de l'Assemblée générale traduisent cette dynamique d'ouverture avec un premier article qui définit ses membres comme « des structures dont l'objectif principal est d'accueillir, accompagner et prendre soin des personnes âgées ». Parmi les principales nouveautés introduites dans les statuts, il y a aussi la volonté de souligner les valeurs qui fondent la Fédération – défense de la dignité de la personne âgée et/ou en perte d'autonomie, considérations éthiques, bonne gouvernance ou encore qualité des offres – ainsi que la reformulation ou l'adaptation des missions de la Fédération. « L'élargissement de nos statuts répond aussi à notre volonté de renforcer la collaboration avec

toutes les parties prenantes du réseau et de mieux accompagner les aînées et aînés dans leur parcours de vie, en sortant d'une prise en charge en « silo » qui a trop longtemps été la règle dans notre canton », a affirmé Nicolas Walder, président de la Fédération. Les statuts entrent en vigueur au 1^{er} avril 2022.

Identité adaptée

Pour intégrer des structures d'un nouveau genre, la modification des statuts a entraîné une révision du nom de la Fédération, élargissant ainsi son périmètre d'action à d'autres formes d'habitat et de soutien. Dès lors, décision a été prise de conserver le nom « Fegems » comme nom de marque en y joignant le sous-titre institutionnel « Fédération genevoise des structures d'accompagnement pour seniors ».

La tendance qui se dessine aujourd'hui va bien au-delà de l'élargissement aux différentes structures d'accueil, d'accompagnement et d'habitat. Il s'agit aussi de rendre justice, de valoriser et de changer l'image des EMS qui restent et resteront des centres de prestations capables de s'adapter à leur environnement, disposant de l'expérience, des compétences et des équipes professionnelles indispensables au développement et à l'offre de prestations aux personnes âgées qui ont besoin de soutien.

Contact :

Nicolas Walder, président de la Fegems, nicolas.walder@parl.ch, 079 550 05 13
Florian Erard, chargé de projets, Fegems, erard@fegems.ch, 079 557 49 92.

La Fegems

Fondée en 1998, la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (Fegems) est une association professionnelle à but non lucratif, qui regroupe 43 institutions membres. Sa finalité est d'appuyer ses membres dans leurs missions au service de la personne âgée en perte d'autonomie. À ce titre, elle représente ses membres auprès des pouvoirs publics et des partenaires, défend leurs intérêts, favorise le travail en réseau et s'efforce d'anticiper les évolutions du secteur. La Fegems fixe un certain nombre de règles – Convention collective de travail, charte éthique, référentiel de qualité – et développe des actions et programmes de formation sur des thèmes spécifiques au secteur. Enfin, elle apporte un conseil professionnel sur les plans médical, juridique, administratif et technique.

La Fegems est membre de [CURAVIVA](#) et de la [Plateforme des associations d'aînés de Genève](#). Elle est une organisation certifiée [eduQua](#).